L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 17 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français demande à s'employer dans une grocerie ; serait peu exigeant pour le salaire. S'adresser à A. R. à l'Abeille. 17nov—3f

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière et une domestique de maison. S'adresser à Paul E. Théard, 54 rue du Camp. 17nov—1f

ON demande—Une femme française respectable pour prendre soin d'un petit enfant. S'adresser à F. B. Hoffman, au coin des rues Quatrième et Colisée. 13nov—1sem

A VENDRE.

A VENDRE—Grocerie et buvette coin St-Louis et Dauphine, faisant de bonnes affaires au comptant. On vend pour se retirer des affaires, c'est la seule raison. S'adresser sur les lieux ou chez Aug. Rauxet, coin Bienville et Decatur. 4 nov—tf

A VENDRE—Une charmante résidence en bois style moderne à deux étages coin des rues Urzulines et Prieur, avec une cuisine en brique à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fleurs, serre, arbres fruitiers, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lasaux, 71 Decatur. 31 oct—1m

AVIS AUX CREANCIERS

Edward Lilienthal vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 232—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel J. Hart comme syndic provisoire et le compte provisoire de Samuel J. Hart, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 nov—17 22 26

Dressel & May vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 24.598—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James McCracken, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 nov—16 21 25

J. L. Wilbur vs ses Créanciers et les Créanciers de Wilbur & Berge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4.110—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William H. Renaud, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 nov—9 14 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. C. Bennett vs ses créanciers—No 25 278—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Pickens C. Bennett soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 8me jour de décembre 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit petitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Thomas Gill, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 2 novembre 1888.

Signé : N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme

JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.

11 nov—11 18 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Coues vs ses créanciers—No 25 137—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph E. Coues soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire, en cette ville, à son bureau No 58 rue Royale, le LUNDI, 19me jour de novembre 1888 à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. B. Thomas Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 17 octobre 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

18 oct—5 f au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 290—Division A—Ordre de Cour—[illegible] et Andrew Laviguc soit acceptée par la cour [illegible] et que toutes procédures contre la personne et la propriété [illegible] suspendues.

Nouvelle Orléans, 2 novembre 1888.

(Signé) FRED D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon Thos C. W. Ellis juge de la dite Cour Division "A" maintenant absent en congé.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

3 nov—3f au 10 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—William et John H. Hogan vs leurs créanciers—No 25 252—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les pétitionnaires [illegible] Walter Hogan et John H. Hogan soit et est acceptée [illegible] et qu'une assemblée des créanciers soit tenue et convoquée pardevant [illegible], notaire public en cette ville, à son bureau No 64 rue du Camp, en cette ville Vendredi, 30me jour de novembre 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que E. D. Craig, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 27 octobre 1888.

[Signé] FRED D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon Thos C. W. Ellis juge de la dite Cour Division A maintenant absent en congé.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

30 oct—3f au 30 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Alfred Thompson, Henry C. Ahlers, Home Steam Laundry Co. vs leurs créanciers—Division C—No 25 308—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires Alfred Thompson et Henry C. Ahlers, faisant des affaires sous la raison sociale de Home Steam Laundry Company, est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire, le SAMEDI 17 novembre 1888, à onze heures A. M. de façon à ce que les biens cédés dans cette affaire leur soient délivrés et qu'un syndic soit élu et la décharge de dette des dits pétitionnaires soit considérée et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises à cette réunion et que dans l'intervalle toutes les procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires ou de la raison sociale soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 3 novembre 1888.

Signé FRED. D. KING Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député greffier.

6 nov — 3 f au 17 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Conway & Carter et membres vs leurs créanciers—No 25 318—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés des pétitionnaires la raison commerciale de Conway & Carter et de Constant Conway et Lemuel A. Carter, individuellement et comme membres de la dite raison soit et est par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr notaire en cette ville, le LUNDI 10me jour de décembre 1888 à 11 heures A. M. pour prendre en considération et déterminer sur les affaires des dits pétitionnaires élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues et que Ambrose Smith avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle Orléans, 5 novembre 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 nov—3f au 10 déc

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. B. LYMAN.........Président
J. H. OGLESBY.........Vice-Président
JHAS. E. RICE.........Secrétaire.

Directeurs :

Joseph Bowling, Geo. W. Sentell, U. Marinoni, L. J. Reiss, Louis Delery, R. P. W. Bachman, Joseph Kahn, James T. Rudd, Chas M. Whitney, J. H. Oglesby, W. B. Lyman, Charles H. Dolson, S. C. Coules, Charles Newman, M. Gillis, Chas. E. Rice, D. R. Calder.

Voyez nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

Lion R. Levy vs. I. K. Levy fils, et Lion R. Levy vs. I. K. Levy & fils et autres.—Nos 11,751 et 11,752.

Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU DE DEUX WRITS DE FIERI FACIAS, à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, vingt-septième jour de novembre 1888, à midi, au local No 17 rue Chartres, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après à savoir :

Tout le contenu du magasin No 17 rue de Chartres, comprenant des Dry Goods, Notions, Jouets, etc., etc., ensemble avec le magasin, fournitures, vitrines, tables chaises, meubles de bureau, etc., etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS UNIS, Nouvelle-Orléans, 14me jour de Novembre 1888.

GEO MOORMAN, Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

14 nov—14 17 21 24 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Julie Bonaventure, Vve de François DeGray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 11.796—Division D. —Attendu que Joseph DeGrey a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julie Bonaventure veuve de François DeGray, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 nov—17 22 26

Succession de Jacob Bernard et Elizabeth Schen, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,392—Division C—Attendu que John Schen a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Jacob Bernard et Elizabeth Schen son épouse décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 nov—16 21 25

Succession de Mme Mary J. Cobb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,092—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John D. Hawkins, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 nov—16 21 25

Succession de Jean Marie Tupery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 990—Division E—Attendu que Juan Pialinge Menendez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Jean Marie Tupery décédé, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 nov—15 20 24

Succession de Mme Christine O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24 367—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Miss Clara Vatter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 nov—14 18 23

Succession de Joseph Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24 989—Division B—Attendu que John R. Villet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Yates décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 nov—14 18 23

Succession de Mary Hecker, veuve de Henry Hemmerling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 248—Division B—Attendu que Joseph Hecker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Hecker, veuve de Henry Hemmerling, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 nov—9 14 18

Succession de William H. Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 [illegible]—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible], administrateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 nov—10 15 18

Succession de Henry Uthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 102—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible], administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 nov—13 18 22

21me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887 :

Primes sur incendie	$183.534 79
Primes sur mer	3.229 87
Primes sur rivières	1,189 34
Totales primes	$187,954 00
A ajouter : Risques non acquises de 1886	37 801 16
Total	$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33 077 66
Moins appointements et dépenses générales	12.224 12
	20 853 54
Fonds de surplus de 1886	19,367 02
Total	$265,975 72
Pertes payées—	
Sur primes d'incendie	$84 178 60
Sur primes de mer	3 138 61
Sur primes de rivières	1 7 6 17
	$89,372 81
Compte de réassurance	34 659 77
Primes remboursées et commissions	45,885 87
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	6 923 77
	$176.813 22
Total	$89,162 50
Réserve pour—	
Primes non expirées	$37 146 53
Pertes non payées	12.648 95
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00
Fonds de surplus de 1887	19 367 02
	$89,162 50—89,162 50

ACTIF

Billets reçus pour primes	64 00
Primes en collection	36,959 32
Prêts sur nantissement	9.850 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville	99 815 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières	69 619 34
Meubles et installation	3.367 75
En caisse et en banque	32,616 58
	$279.162 50

L'exposé ci dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie

(Signé) H. ZUBERBIER, Président.

J. HASSINGER, Vice-Président.

EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.

W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, HERM. CURTIUS, J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES, J. HASSINGER, J. E. MERILH, P. W. DIELMAN, JOHN THORN, J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD, GEO H. BRAUGHN, A. G. RICKS, FRANK VATTER, W. W. HUCK, C. E. FISCHER.

15 jan—1m

Souscription ouverte à "L'Abeille"

Pour venir en aide à M. Charles Testut que le grand incendie du 21 septembre, rue Tremé, a jeté à la rue—après la destruction de ses effets.

"Société Hospitalière"	$5 00
M. M***	5 00
Léon Queyrouze	3 00
Veuve Ch. Boudousquié	2 00
A. B.	2 00
M. Lafargue	1 00
M. F. T.	1 00
Un compatriote, H. M***	1 00
A. Anglade	1 00
Mad. Ve Bausset	1 00
Un Gascon E. A***	2 00
A. J. Giurassowich	5 00
L. A. Ch****	1 00
J. J. R****	2 00
"Le Vieux Salomon"	2 00
Rose et Casimir	1 00

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 18 DEC, 1888

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à Quarante Dollars. Demi-Billet $20 ; Quart de Billet $10 00 ; Huitième de Billet $5 ; Vingtième de Billet $2 ; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	25,000	50,000
5 Lots de	10,000	50,000
12 Lots de	5,000	60,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	400	80,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $1,000, soit		$100,000
100 Lots de $800,		80,000
100 Lots de $400,		40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit		$79,200
99 Lots de $400,		39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit		$180,000
900 Lots de $200,		180,000

3,146 Lots se montant à....$2,118,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons [illegible]

VENTES POUR TAXES D'ETAT

NLLE ORLEANS, Lne., 16 nov. 1888.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. A. M. WHITE, Débiteur Délinquant pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 28 novembre 1888, à 2:30 heures p. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir :

Taxes pour l'année 1888	$10 80
Taxes pour l'année 1887	10 80
Taxes pour l'année 1886	6 00
Taxes pour l'année 1885	4 80
Taxes pour l'année 1884	—

A savoir : sur les lieux, No 112 rue Gravier, premier district—

1. Le contenu du rez-de-chaussée du local No 112 rue Gravier, consistant en matériaux d'arbitre.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le dit débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.

C. HARRISON PARKER, Collecteur de Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 17 nov—17,21,25,28

NLLE ORLEANS, Lne, 16 Nov. 1888.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. F. GUEBLE, Débiteur Délinquant pour Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 28 novembre 1888, à 1:30 heure p. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir :

Taxes pour l'année 1888	$11 15 00
Taxes pour l'année 1887	19 80

A savoir : sur les lieux, No 11, rue St Charles, 1er district—

1. Contenu du rez de chaussée, du local No 11 rue St Charles, consistant en articles de toilette pour messieurs, lingerie pour hommes, etc., avec installation.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.

C. HARRISON PARKER, Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, Paroisse d'Orléans. 17 nov—17 21 25 28

NLLE ORLEANS, Lne 16 Nov 1888.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. L. DARRING & Co., Débiteurs délinquant pour taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques au local de la saisie, sur les lieux ci après désignés le MERCREDI, 28 novembre 1888 à 9 h. 30 a. m., la propriété ci après décrite pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir :

Taxes pour l'année 1888	$19 05
Taxes pour l'année 1887	19 05
Taxes pour l'année 1886	—
Taxes pour l'année 1885	3 00
Taxes pour l'année 1884	—

A savoir, Sur les lieux No 80 rue Magazine, premier district—

1. Le contenu du No 80 rue Magazine premier district, consistant en fruits et produits de l'Ouest, etc., avec installations, etc.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.

C. HARRISON PARKER, Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 17nov—17 21 25 28

NLLE ORLEANS, Lne 16 Nov 1888.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. BERNARD Klotz & Co., Débiteurs délinquants pour Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques au local de la saisie sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI 28 novembre 1888 à 10:30 heures a. m. la propriété ci-après décrite pour assurer la perception des taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement ainsi que tous les frais savoir :

Taxes pour l'année 1888	$142 50
Taxes pour l'année 1887	142 50
Taxes pour l'année 1886	127 5
Taxes pour l'année 1885	127 5
Taxes pour l'année 1884	81 00

A savoir, sur les lieux No 75 à 81 rue South Peters—

1. Le contenu du local Nos 75, 77, 79, 81 et 83 rue South Peters, Premier District de cette ville consistant en une forge et en ustensiles d'une boulangerie à vapeur de premier ordre avec le stock de farines, etc., et tous les ustensiles aussi avec toutes les installations, etc.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.

C. HARRISON PARKER, Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, Paroisse d'Orléans. 17 nov—17 21 25 28

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité, et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat, et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt neuf piastres 75 cents.	$468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix huit mille six cent vingt-neuf dollars 75 cents	198 629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886 d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, 62 cents	128,512 67
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations ou ventes, savoir :	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, et ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L S}

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

W. G. Coyle & Cie.,

CHARBON, COKE.

Pittsburg, Anthracite, Raymond, Cannel et Coke de Gaz et Connelsville.

Les planteurs, fondeurs, familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés au prix du marché.

Bureaux 47 rue Carondelet.

Chantier : Sur la Levée, coin de la rue Race. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

BONNE OCCASION !

Le cottage désirable et confortable situé dans le centre du deuxième district, No 218 rue St-Philippe, entre les rue Villeré et Robertson.

Vente sans limite.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et étant dans le deuxième district de cette ville borné par les rues St-Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, faisant partie du lot désigné par le No 5 de l'ilet No 62, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, galerie et cabinet ; la cuisine à deux chambres ; dans la cour se trouvent chambres pour laver, water-works, citernes et lieux d'aisance.

Termes et conditions—Une moitié comptant, la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final ; aussi 5 0/0 frais d'avocat en cas de procédures et la propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur. L'acquéreur assumera, au-dessus du prix d'adjudication, le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

10nov—10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

La belle et élégante maison de résidence double à deux étages, Nos 275 et 277 rue Magazine.

Vente pour opérer un partage.

Mme Daniel Haley vs. Mme Jennie Lampman, épouse, etc.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division D—No 24.803.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D, rendu le 5 novembre 1888, et signé le 9 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, dans l'affaire sus-mentionnée, savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville désigné par le No 6 du carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Thalie et Melpomene, d'après un plan de R. Terrière, daté du 30 avril 1856 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, ledit terrain mesurant 31 pieds, 11 pouces et 8 lignes de façade rue Magazine, sur 191 pieds, 9 pouces et 7 lignes de profondeur (mesure américaine), étant la propriété acquise par ladite Mme Daniel Haley et d'autres de M. D. Gillespie par acte de partage passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 27 février 1887 inscrite au bureau de l'annotateur de cette ville livre 9 folio 697.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises et avant de chaque côté—rez de chaussée—de grands salons doubles et galerie, au premier étage deux chambres, galerie et cabinet. La cuisine contient trois chambres aux deux étages. Gaz dans toute la maison et un grand balcon et galerie à la façade. Dans les deux cours il y a des citernes, un hydrant et des lieux d'aisance.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1888, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.

Succession de Jacob Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24 992.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville, entre Royale et Bourbon—SAMEDI, 24 novembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite Cour, Division E actuellement en congé, daté le 19 octobre 1888 il sera vendu à l'encan, à prix de la propriété ci-après à savoir :—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annette Girod, St Antoine et St Jean Baptiste désigné par le No 22, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 128 pieds et formant le coin des rues Annette et Girod.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, hangar dans la cour, lieux d'aisance et citerne.

Termes et conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888, et fera un dépôt comptant sur les lieux de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Boile, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—20, 27—Nov 3, 10, 17, 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. M. Esnard vs Victor J. Déjan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 888—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1888 à midi de la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne, désigné par le numéro 8 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 8 janvier 1844, et déposé au bureau de Wm Floyd, alors notaire public en cette ville, comme plan No 100 ; le dit lot mesure vingt trois pieds de face à la rue Girod, sur cent vingt huit pieds onze pouces trois lignes de profondeur entre lignes parallèles et à l'usage d'une allée commune qui est contigue au dit lot sur le côté vers la rue Carondelet ouvrant sur la rue Girod sur quatre pieds de large sur cinquante pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotton vs. Mme E. H. Barton et son mari E. H. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25.144—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes lui appartenant situé dans le faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan de F. N. Tourné, architecte du 21 janvier 1853, et déposé à l'étude de J. Lisbony ancien notaire de cette ville ; suivant le dit plan le lot mesure en mesure américaine, vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face à la rue Ste. Anne, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro trois d'après le dit plan : cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté et vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de largeur sur la ligne du fond.

2° Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Roman, Prieur et Main (Dumaine), désigné par le numéro cinq sur un plan fait par Louis Surgi, daté du 15 mai 1848, et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire de cette ville ; le dit lot mesure, en mesure anglaise vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes.

Les propriétés ci-dessus ont été acquises par la défenderesse, Mme E. H. Barton, par achat de James Simeon, conformément à un acte fait pardevant A. V. Philips, notaire, le 7 octobre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30oct—30—6 13 20 27nov—1er déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David T. Weil vs. La Enterprise Ginning and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25.135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et les droits, voies et servitudes lui appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Front, Nouvelle Levée, Thalie (anciennement Benjamin) et Erato (anciennement Suzette), désigné par le numéro "Dix", mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec tout ce qui y appartient, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Nouvelle-Levée, Thalie et Erato, désigné par le numéro "Onze", et mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 oct—30—nov 6 13 20 27 déc 1

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement ; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,

100.......Rue Canal.......100

Spain—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence Brierre, sur l'avenue de l'Esplanade, No 296, située dans un charmant voisinage et une des plus belles résidences de l'Esplanade.

Vente de Syndic.

Dans l'affaire de Théodore Brierre & fils vs. leurs créanciers—No 24,668.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 décembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 novembre 1888, la propriété suivante, savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, désignée par les Nos 4, 5, 6 et 7, dans l'ilet borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Rocheblave et Dorgenois, laquelle portion de terre mesure 144 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 146 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur vers la rue Dorgenois de 167 pieds 5 pouces 6 lignes et 128 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne opposée vers la rue Rocheblave.

Ensemble une magnifique et agréable résidence à étage, construite à distance de la rue, avant toutes les commodités voulues ; les corridors, le salon, le fumoir (sitting room), la salle à manger, les chambres à coucher sont tapissés et artistement décorés. La maison est parfaitement disposée, le gaz y étant introduit partout. Le rez-de-chaussée se compose d'une galerie sur le devant, derrière et sur le côté, vestibule, salon, fumoir, salle à manger, cuisine et office ; l'étage supérieur, vestibule, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette, chambre à domestiques, chambre à bains et lieux à l'anglaise, etc.

Le jardin est magnifiquement arrangé et planté d'une collection d'arbustes, de fleurs, de beaux orangers en rapports, pêchers, etc. Aussi une fontaine dans le jardin avec aquarium, deux belles citernes, hydrants dans la cour et dans le jardin, une belle écurie bâtie dans le fond du terrain faisant face au Chemin du Bayou, cour briquetée, etc., etc.

Les édifices sont en parfait ordre ne requérant aucune réparation quelconque. La localité et le voisinage sont charmants, les personnes en quête d'une demeure des plus confortables sont invitées à examiner la susdite propriété.

S'adresser à l'encanteur pour une carte de visite.

Le tout d'après le plan dressé par A. de Armas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis sur hypothèque portant 7 pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, et contiendra toutes les clauses pénales d'usage, un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être effectué par l'acquéreur aussitôt l'adjudication afin de garantir la vente.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 22

Trois petites résidences formant l'encoignure des rues Kerlerec et Prieur.

Vente positive et pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 novembre 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—

Trois lots de terre dans l'ilet compris entre les rues Kerlerec, Columbus Prieur et Johnson, désignés par les Nos 1, 2, et 3.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Kerlerec et Prieur, mesurant 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur à la façade à la rue Kerlerec de 63 pieds. Ensemble une maison couverte en ardoises ayant deux chambres cuisine double, galerie, deux citernes, lieux d'aisance, etc, etc.

Le lot No 2 mesure 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 63 pieds. Ensemble, un joli cottage, No 276 rue Kerlerec, ayant corridor d'entrée sur le côté avec galerie, quatre chambres, citerne, hangar, etc. Le tout couvert en ardoises.

Le lot No 3 mesure 37 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 62 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une bâtisse couverte en ardoises ayant deux chambres, avec galerie sur la façade, hangar, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs. 17nov—

Petite propriété rue Bienville No 297.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 24 novembre 1888 il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74—

Un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Bienville Conti, Tremé et Marais, mesurant 20 pieds de face à la rue Bienville sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1888. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acheteur sur le prix de vente.

17 nov—

A vendre, à un grand sacrifice, la propriété en briques, à étage, formant l'encoignure aux rues Miro et Ste-Anne.

PAR JAS P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 24 novembre 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74—

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Miro et Ste Anne, mesurant 33 pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur et façade à la rue Miro de 100 pieds. Ensemble une résidence en briques à étage, avec vérandah faisant face aux deux rues, quatre chambres et galerie au rez de chaussée, cinq chambres et galerie à l'étage supérieur, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an avec les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix de vente.

17 nov—

VENTE POSITIVE.

Ecurie et résidence formant encoignure aux rues Reynes et Marais—à l'abri des eaux et des inondations. Aussi—4 lots de terrain formant l'encoignure des rues Reynes et Urquhart, entourés et en culture.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 novembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74—

Une portion de terre composant de cinq terrains formant l'encoignure des rues Reynes et Marais, mesurant 140 pieds 5 pouces de face à la rue des Marais, sur une profondeur et façade à la rue Reynes de 121 pieds 5 pouces 7 lignes—Ensemble une étable à vaches pouvant contenir 50 têtes d'animaux et un grand hangar, maison de résidence, citerne, lieux d'aisance, etc.

Cinq lots de terre très élevés, désignés par les Nos 1 à 5, formant l'encoignure des rues Reynes et Urquhart, mesurant chacun 25 pieds 1 pouce de face à la rue Urquhart sur 120 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 formant encoignure aux rues Urquhart et Reynes. Les terrains ci-dessus sont entourés et en pleine culture.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 6 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire.

17 nov—

Propriété rue Mandeville, Troisième District.

Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.

No 24,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 1er décembre 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant, en congé, la propriété suivante, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'ilet compris par les rues Mandeville, Espagne, Levée et Victoire maintenant Decatur, désigné par la lettre B d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte passé devant Pierre Coudrain, alors notaire en cette ville le 7 mai 1857, lequel lot de terre mesure, conformément au dit plan 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.

28 oct—nov 3,10,17,24—déc 1

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis.

No 186 rue Willow entre les rues Lafayette et Cypress.

Succession de Wm. Kenny, décédé.

A l'encan, Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet,—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier par ordre de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 2 novembre 1888, dossier No 4709 pour compte de la succession de William Kenny, décédé, il sera vendu à l'enchère publique.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypress et Lafayette, désigné par le numéro 4, lequel mesure 27 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, recouvert en ardoises, connu comme le No 186 rue Willow et ayant quatre chambres et une citerne de chaque côté et rapportant $17 par mois.

Conditions—Comptant en passant les titres ; 10 pour cent payé comptant sur les lieux. Les taxes de 1888 seront payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

15nov—15 16 25—9.2.15déc

CHEMISIER PARISIEN

E. RIGAUT,

Coupeur des premières maisons de Paris

455 Sixth Avenue, New York.

Sur mesure, 6 chemises Wamsutta, $9.

Réparation cols, devants, manchettes. Spécialité de chemises, caleçons, gilets de flanelle. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur dans le Premier District,

Dans l'affaire de Samuel C. Thieleman vs. Mme Jennie Waters et als!

Vente pour un partage.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les Cypress, Willow, Claiborne et Lafayette, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

Les dimensions ci dessus indiquées sont tenues plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le 16 juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs ; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôts pour assurer la vente.

13 nov—13 18 25—déc 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

Dans le premier district, Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Résidence double.

Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christeson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,111.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 octobre 1888, dossier No 25,111, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Colisée, Euterpe et la Place du Colisée, désigné par le No 5 et mesure 32 pieds de face sur la rue Prytanée et 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec un morceau de terre de 3 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 64 pieds et formant une allée pour l'usage en commun avec les autres propriétés, le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, en date du — octobre 1888. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 oct—28—nov 4 11 18 25—déc 1er.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

PROPRIETÉS DE CHOIX

Dans le Premier District.

Cette belle propriété de valeur rue Gravier, connue comme le "Senate Stables".

Un emplacement de choix et résidence, coin des rues Commune et Derbigny.

Terrain de valeur au coin des rues Derbigny et Palmyre.

Deux terrains avec maison en bois, coin des rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart.

No 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division —

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 octobre 1888, il sera vendu à l'encan—

1° Cette belle portion de terre de valeur dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts et Dryades, désignée par le No 3 et mesure 42 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 109 pieds 4 pouces et 1 ligne sur le côté près de la rue Dryades, et 76 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue des Remparts, qui le divise du lot No 2, puis sur une ligne à angle droit, s'étendant vers la rue Dryades 24 pieds 1 pouce, puis sur un angle droit, vers la dernière ligne décrite et s'étendant vers la rue Commune trent, et un pieds 9 pouces et 23 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en brique bâtie en briques avec deux étages subdivisés au rez de chaussée et une écurie et entrepôt de voitures et un magasin de fourrage au premier étage. Le local est occupé par Hat Galvin et connu comme "The Senate Stables", loué à $40 par mois.

2°—Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Derbigny, Claiborne et Palmyre et désignés par les Nos 13 et 14 mesurant chacun 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur suivante : Le lot No 13 a une profondeur de 100 pieds 4 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 14 et 102 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de face sur la rue Derbigny et forme l'encoignure et le lot No 14 a une profondeur de 94 pieds 6 pouces et 7 lignes sur un côté et 94 pieds 5 lignes sur l'autre côté.

Les améliorations consistent en une grande bonne maison en bois à deux étages avec deux corps de logis formant l'encoignure des rues Commune et Derbigny et occupée comme grocerie par le marchand en vogue A. V. Kennedy. L'étage supérieur est bien subdivisé et occupé comme résidence. Aussi la maison en bois à deux étages qui y touche, cave, hangar etc., également la maison à un étage immédiatement derrière la susdite propriété. Le tout loué à $60 par mois.

3° Le terrain de valeur formant l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny, dans l'ilet borné par les rues Claiborne et Commune, désigné par le No 12 et mesurant 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur et de face à la rue Derbigny de 84 pieds. Un bon emplacement pour résidence ou maison d'affaires et près du marché Claiborne, église, etc.

4°. Deux terrains spacieux avec une grande bâtisse en bois qui s'y trouve, formant l'encoignure des rues Gravier et Miro dans l'ilet borné par les rues Perdido et Tonti, désignés comme lots Nos 28 et 29. Le lot No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur 130 pieds de profondeur. Le lot No 29 forme l'encoignure et mesure 27 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds sur la rue Miro. Loué $6 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en billets d'acquéreur à un et deux ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an garanti par hypothèque et privilège de vendeur, ensemble avec toutes les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocats, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant B. Rouen, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

16 oct—16, 27 nov. 3, 10, 17.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Homes Steward.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" No 25,053, signé le 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan SAMEDI, 8 décembre 1888, à 2 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir : Deux certains morceaux de terre, ayant plus ou moins 161 acres, situés dans le township No 9, dans le district des terres S. O. de la Louisiane, amplement décrits dans les Patentes d'Etat No 1903 et 1972 en date du 14 juillet et 23 novembre 1874, qui seront lues au moment de la vente.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

B. ONORATO, Encanteur.

7 nov—7, 10, 17, 24—déc 1, 8.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents.

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.

Vingtième Anniversaire.

Les officiers et les membres de cette Société se réuniront DIMANCHE, 18 novembre 1888, à 2 heures de l'après-midi, à la Salle de la Société, No 553 rue Magazine, en face du Marché Magazine, pour célébrer le 20ème ANNIVERSAIRE.

Tenue de rigueur : Habit noir, gants blancs et insignes. La plus grande ponctualité est requise, attendu que l'appel nominal se fera avant le départ.

Par ordre du président,

O. M. REDON.

SILVAIN BETHÉZÉ, Secrétaire.

Itinéraire :

De la Salle à la rue Ste-Marie, Old Camp street, St. André, St. Charles, Julia, Camp, Canal, Decatur, Douane, Royale, Bienville, Chartres, St. Louis, Remparts, coin de la rue Kerlerec, où le Banquet aura lieu.

Les membres honoraires, ainsi que messieurs les invités, sont respectueusement priés de se joindre à la colonne au moment du départ.

Par ordre du grand marshal,

11nov—11,18 PIERRE TUJAGUE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Sites de choix convenables pour y bâtir, rue Dumaine.

SAMEDI, 17 novembre 1888, à la Bourse des Encanteurs.

Cinq grands terrains situés coin sud-ouest de la rue Dumaine et de l'avenue Hagan, entourés de jolies bâtisses. Ils font face à la demeure de M. Chas Lonque, belle terre haute, à un ilet seulement du Bayou St-Jean et au chemin de fer passe devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; le reste à un et 2 ans de crédit payables en des billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie ; un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant André Hero, Jr, notaire.

HOEY & O'CONNOR, Encanteurs.

10 nov—10 11 17

Cottage rue Rocheblave,

à l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Hôpital et Barracks, le lot mesure 18 pieds 3 pouces 4 lignes rue Rocheblave, 18 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 46 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Hôpital et 46 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne vers la rue Barracks. Les améliorations consistent d'un cottage avec trois chambres, loué à $8 par mois.

Conditions—Comptant. Toutes les taxes sont payées.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 nov—13 au 17

La somptueuse maison de résidence s'élevant sur un vaste terrain,

Rue Dumaine, 389, au coin de la rue Prieur.

A l'enchère publique. A crédit.

SAMEDI 17 Novembre 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère—

La belle maison de résidence No 389 rue Dumaine, au coin de la rue Prieur.

Le terrain mesure 75 pieds de façade rue Dumaine, sur 129 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur et de façade rue Prieur.

La maison contient de grands corridors, de spacieux salons doubles, une très grande bibliothèque et salle à manger, cuisine, chambre à repasser et un cabinet de toilette pour les domestiques, office et cave au premier étage quatre belles chambres à coucher principales, un cabinet de toilette, cinq chambres à coucher moins grandes que les autres, chambre à bain, chambre pour serre le linge, etc. Il y a un magnifique tapis (lawn space), de beaux arbres donnant de l'ombrage toutes les allées pavées en Schillinger, over drains et autres commodités. Le confort et l'élégance de cette très belle demeure doivent être vus pour être appréciés de ceux qui recherchent une demeure parfaite dans un charmant voisinage. Les encanteurs donneront des cartes autorisant à visiter la propriété.

2° **Le grand morceau de terre** contigu au terrain précédemment décrit et mesurant 60 pieds de façade rue Prieur, sur 151 pieds 4 pouces de profondeur d'un côté et 150 1/2 de l'autre côté. Un jardin y est tracé au milieu duquel sont des allées en Schillinger, arbustes, etc. Un magnifique site sur lequel on pourrait bâtir une ou plusieurs maisons.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; le reste à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité ainsi qu'un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, aux frais de l'acquéreur.

HOEY & O'CONNOR, Encanteurs.

10 nov—10 11 17

Maison de résidence de choix pour famille.

No 212 Chemin du Bayou.

Entre les rues Tremé et Marais

A l'encan—A crédit

SAMEDI 17 novembre, 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

La maison très agréable 212 Chemin du Bayou, côté Nord, entre les rues Tremé et Marais. Il y a corridors, huit spacieux appartements, grande cour et allée dont une Tremé dans un quartier respectable et agréable. Commode placement d'argent ou pour l'habiter lui-même, ou est loué.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

HOEY & O'CONNOR, encanteurs.

10 nov—10 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété avec jardin et laiterie.

Succession de Er. Gray Willett.

No 24.260—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Dupré et Gayoso, désignés comme les terrains Nos 8 à 12.

Les terrains Nos 8 à 11 mesurant 25 pieds 9 pouces et 2 lignes de façade rue Bienville, sur 111 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur. Le No 11 formant le coin des rues Bienville et Gayoso. Le terrain No 12 mesure 26 pieds de façade sur la rue Gayoso sur 141 pieds, 5 pouces et 7 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, avec cuisine, écurie, etc., portant les Nos [illegible] rue Bienville.

Conditions—Comptant, 10 pour cent payés au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Zengel, notaire.

6 nov—6 17 24 déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Ulrich.

No 24.779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 13 septembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, savoir—

Le cottage en bois à un étage No 46 rue Amelia dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Peniston, Live Oak et Laurel. Le lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans représentée par des billets de l'acquéreur tirés par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, les dits billets seront garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, la propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle, l'acquéreur assumera au-dessus de son adjudication, toutes les taxes de l'année 1888 et pour se lier dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénandi et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, Esq. notaire.

Oct 30—nov 10, 17, 24—déc 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.

Succession de Milton R. Waney.

No 22,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet N. O.—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en cette ville de la Nouvelle Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans daté le 5me et le 8me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-dessous à savoir :

1° W 1/2 du N. E 1/4 de Sec. 23 T. 9. S. R. 4 E.—80 acres

S 1/2 de Sec. 31. T. 9 S. R. 4 E.—151.68 acres.

Sect. 36, T. 9 S. R. 4. E—647.54 acres.

S. W. 1/4. Sect. 25. T. 9. S. R. 4 E. S 1/2 Sect 26 T. 9. S. R. 4 E.—484.40 acres.

Lots 3 & 4 dans la Sect. 11. T. 9. S. R. 4 E.—116 83 acres.

Lots 1, 3, 4, 5 Sect. 32 T. 8. R. 4. E—64 acres.

2° Une moitié d'intérêt idivise dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10, T. 9. S. R. 4 E.—Est 1/2 de S. O. 1/4. Sect. 10, T. 9. S. R. 4 E.—186.01 acres N. O. 1/4 de N. E. 1/4 et N. O. 1/4 de S. O. 1/4, Sect. 17, T. 9 S. R. 4 E. N. 1/2 de S. E. 1/4 et O. 1/2 de N. E. 1/4 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 de Sect. 18, T. 9 S. R. 4 E.—277.98 acres. E. 1/2 Sect. 5. T. 9. S. R. 4 E., contenant une quantité inconnue moindre que 120.08 acres.

Sur lesquels est située la scierie "Hard Times", et autres améliorations formant partie de celle-ci, actuellement louées à bail et vendues sujettes aux termes du dit bail.

Conditions de la vente—Comptant au dépôt de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. L. Fourchy, Esq., notaire public.

oct23—23—nov3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et inoccupée.

Succession de Patrick Murphy.

No 25,017.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 octobre 1888, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-dessous décrites, à savoir.

1° Le cottage connu sous le No 231, rue Magnolia dans le Premier District de cette ville et compris entre les rues Magnolia, Locust, Erato et Thalia, le lot est désigné comme No 6, et mesure 32 pieds de face à la rue Magnolia, sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Cinq lots de terre dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Erato, Thalia, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 à 5 se touchant, et faisant face à la rue Erato par 304 pieds et 4 lignes 125 pieds 9 pouces et 3 lignes rue Miro, et 28 pieds 7 pouces et 5 lignes rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; la balance à un crédit de un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire.

14 oct—14 20 27—nov 3 10 17

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PLACEMENT DE CHOIX DANS DES PROPRIÉTÉS DU DEUXIÈME DISTRICT.

Nos. 302 et 302 1/2 rue Dumaine, entre les rues Roman et Derbigny—Double corps de logis élégant en bois.

No 328 rue Dumaine, entre Prieur et Roman, grand terrain avec cottage retiré de la rue.

Nos. 344 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, entre les rues Johnson et Prieur—Trois cottages élégants et presque neufs.

No 350 rue Dumaine, cottage élégant, élevé et presque neuf.

Succession de Julia Conway, veuve décédée de E. M. Blanc.

No 25,040—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour Division A actuellement en congé, daté le 30 octobre 1888, pour compte de la dite succession, la propriété de valeur décrite ci-après, à savoir :—

1° **Un lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient dans le deuxième district de cette ville désigné par le No 1 dans l'ilet borné par les rues **Dumaine, Ste-Anne Derbigny et Roman** sur un plan dressé par — Castaing et mesurant en mesure américaine **33 pieds 1 pouce 2 lignes** de face à la rue **Dumaine** sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un double corps de logis élégant en bois recouvert en ardoises, connu par les numéros municipaux 302 et 302 1/2 rue **Dumaine**, ayant salon, trois chambres à coucher, cuisine attenant à la bâtisse principale avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, cabane à charbon et à bois à chaque corps de logis. Loué à raison de quatorze piastres par mois chaque corps de logis.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le deuxième district de cette ville désigné par la lettre C dans l'ilet borné par les rues **Dumaine, Roman, Ste-Anne et Prieur**, sur une esquisse annexée à un acte dans le bureau de F. J. Dreyfous, esq., notaire, lequel lot mesure pas moins de 34 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Dumaine et une profondeur de 201 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Roman et 199 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté qui touche à la rue Prieur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, recouvert en ardoises, retiré de la rue, avant deux chambres deux cabinets dans la bâtisse principale, galerie devant, cuisine, hangar, citerne, etc., désigné par le **numéro municipal 328 rue Dumaine**.

3° Quatre lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A, B C et D dans l'ilet borné par les rues **Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne**, sur une esquisse de E. Pilié datée le 1 octobre 1888 annexée à l'inventaire de cette succession pris par F. J. Dreyfous, notaire le 10 octobre 1888, d'après la dite esquisse les dits lots mesurent à savoir : Lot A, trente deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur. Lot B et C mesurent chaque trente trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur et le lot D vingt trois pieds neuf pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur.

Les améliorations sur les lots A, B et C comprennent trois corps de logis en un étage élégants, en bois et à un étage, recouverts en ardoises, connus par les numéros municipaux 344 et 344 1/2 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine ayant trois chambres, salon, cuisine attenante à la bâtisse principale, ayant une chambre hangar pour laver, cabane à charbon et à bois à chaque corps de logis—Loués à raison de $14 par mois chaque corps de logis.

Les améliorations sur le lot D comprennent un cottage élégant élevé recouvert en ardoises, connu par le numéro municipal No 350 rue Dumaine ayant salon et salle à manger, deux grandes chambres à coucher cabinet, gaz, salle de bain, cuisine attenante à la bâtisse principale avant une chambre hangar pour la charbon et le bois, citerne, lieux d'aisance, cave, etc.—Loué à raison de $20 par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en billets d'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garantie usuelles et de transfert d'assurance. 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures, etc.

Le tout sera vendu libre de taxes jusqu'à la date de la vente. Pour plus amples détails voir les plans d'Edgar Pilié, voyer daté le 10 novembre 1888, qui sont exposés à la Bourse. On peut visiter la propriété n'importe quel moment avant la vente.

10nov—10,17,24—1,8,15déc

Machine, Patente des Etats-Unis, &c.

Par ordre des Commissaires chargés de liquider les affaires de ARABIAN DISINFECTANT CO.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MARDI 20 novembre 1888, à midi, il sera vendu au No 31 rue Bienville, près de la rue Chartres—

Une bouilloire avec force de huit chevaux et stock.

Une pompe pour alimenter à vapeur pour bouilloire.

Une machine orizontale avec force de six chevaux.

Une pompe à vapeur Niagara No 3.

Un line shafting 20 pieds x 1 15/16 trois poulies avec cog wheel gearing shaft mixer 1 15/16 trois start & stop motion clutches une poulie 24 x 5 en quatre 1 15/16 boites pour [illegible] deux jeux de colliers, environ 200 pieds de tuyaux de 3/4 à 1 1/2 pouce, trois réservoirs en fer 4 x 3 x 5 x 3 x 2 x 3, 1/4 pouce, trois réservoirs en fer 7 x 8 un réservoir en bois 5 x 8, et autres machines trop long à énumérer.

Aussi—

Le stock du Arabian Disinfectant Désinfectant Arabe en barils, caisses, cans et bouteilles.

Aussi—

La Patente des Etats Unis No 361,636 donnant le droit de fabriquer et vendre le désinfectant.

Conditions—Comptant.

9 nov—9, 14, 18, 19, 20.

COTTAGE,

No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.

Succession de Wm M. Miller.

No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 octobre 1888, pour compte de la dite succession—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 351, borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre et désigné par le No 25 sur un plan tiré par F. N. Tourné, en date du 24 novembre 1871, et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, notaire comme plan No 41 du livre de plan No 7. Le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Miro, sur 162 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage, retiré sur la rue, avec deux chambres et un cabinet, galerie sur le côté, citerne, lieux d'aisance etc., connu sous le No municipal No 29 rue Miro.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Alphonse Philipe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 nov—3 10 17, 24—déc 1 8

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers	$197,135 49	
Bons et actions	61 488 64	
Dette en suspens	59,047 00	
Prêts et escomptes	164,960 69	
Dépenses	4,019 46	—$486,652 18
Prêts sur demande	20 172 71	
Change	26,018 66	
Monnaie courante et chèques sur des banques locales	126,779 36	— 172 970 73
		$659,622 94

PASSIF.

Fonds capital	$380 200 00	
Profits indivis	19,573 02	—$399 773 02
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et des banquiers	32,363 35	
Dû aux déposants	227,183 57	— 259,849 92
		$659 622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888.

EDGAR GRIMA, Notaire.

1er nov—1f

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 11 novembre 1888.

LISTE DE DAMES.

Madame P Thomas — Mlle Marie Girod

LISTE DES HOMMES.

M. Cervato (courtier de navire) — Mess. Jacques Bordes, Paulin Jean Baptiste

S. W. NOTT, Maître de Poste.

L'Abeille de la N[illegible]

NOUVELLE-[illegible]

SAMEDI, 17 NOV[illegible]

VAPEU[illegible]

COMPAGNIE G[illegible]

TRANSATLAN[illegible]

Compagnie Général[illegible]

Le Steamer N[illegible]

CHEMINS [illegible]

LOUISVILLE, N[illegible]

TEXAS [illegible]

BASILE

34 Rue Ro[illegible]

Pianos GAVE[illegible]

FEUIL[illegible]

No 31.

LES DRAME[illegible]

COMTESS[illegible]

PAR EMILE[illegible]

LA COURON[illegible]